

AVANTAGES QUE RETIRENT LES ASSOCIÉS.

Outre la part que chaque associé retire de toutes les Messes et Chemins de la Croix de l'Association (8189 Messes et 127,920 Chemins de la Croix en 1876), outre l'espoir et la presque certitude qu'il a que, par ce grand nombre de Messes et de Chemins de la Croix, plusieurs âmes et peut-être un grand nombre, ont été délivrées du Purgatoire, outre le mérite qu'il a, en conséquence, d'avoir contribué à cette délivrance, et la reconnaissance et la protection que les Saintes Ames lui doivent en retour, les associés ont encore d'autres avantages directs qui sont considérables.

1. Ils font à la fois deux bonnes œuvres : ils soulagent les morts et contribuent efficacement à la conversion des infidèles. (Comme on le sait, la presque totalité de nos messes sont dites par les Missionnaires franciscains de l'Albanie turque, de la Barbarie, de la Chine, de l'Egypte et même de la Terre Sainte. Non seulement ces pauvres Missionnaires n'ont pas d'honoraires de Messes, mais le plus souvent ils manquent du nécessaire. Le Révérendissime Ministre Général de tout l'ordre franciscain, à Rome, à qui nous faisons toutes nos remises, nous disait dans sa lettre datée, "Rome, "Ara Coeli, 29 Novembre, 1875. Je viens de recevoir votre lettre du 12 Novembre courant, avec la lettre de change pour 1530 francs, honoraires de "1200 messes, dont je me hâte de vous envoyer ci-joint le reçu. *Ces Messes ont été déjà distribuées* entre nos 54 Missionnaires de l'Albanie turque. *"Cette aumône sert à leur procurer les moyens de vivre."* Le croirait-on ? Nos honoraires, c'est-à-dire, la rétribution légitime, quoique si petite, que nous donnons pour avoir la faveur insigne du St. Sacrifice, devient pour eux une aumône !)

(A-t-on aussi remarqué, par la date des lettres, qu'il ne s'est écoulé que dix-sept jours depuis l'envoi des 1200 messes jusqu'à leur distribution parmi les Missionnaires ?)

2. Ils ont droit par notre affiliation à toutes les indulgences de l'archiconfrérie de Rome pour les défunts, (ces indulgences qui sont très nombreuses sont publiées plus loin,) comme ils ont droit aux indulgences plénières spécialement accordées par le Souverain-Pontife à notre Association.

Aussitôt, hommes et femmes, grands et petits, jeunes et vieux, d'accourir sur la place voir le saint suivi du loup. La foule étant réunie, St. François se mit à la prédication, disant : C'est à cause de vos péchés que Dieu permet de tels fléaux ; mais plus dangereuse est la flamme de l'enfer pour les damnés, parce qu'elle durera éternellement, que ne peut l'être la rage du loup qui ne peut que tuer le corps. Combien donc est à craindre la bouche de l'enfer, alors que tant de gens craignent la dent d'un petit animal ? Revenez donc à Dieu, frères, et faites pénitence selon vos péchés. Dieu vous délivrera de la dent du loup dans le temps, et du feu de l'enfer pour l'éternité. Après ce sermon, St. François continua : Ecoutez-moi, mes frères ; frère loup que voici m'a promis de faire sa paix avec vous, et de ne jamais vous léser sur quoi que ce soit ; vous, vous vous engagerez à pourvoir à sa subsistance, et je me porte caution qu'il tiendra sa promesse. Toute l'assistance s'engagea d'une voix unanime à nourrir le loup. et en leur présence, le saint dit : Frère loup, promets-tu de n'offenser plus ni gens ni bêtes, respecteras-tu le traité de paix ? L'animal s'agenouilla, courba la tête, et par ses signes pacifiques de la queue et de la tête, fit voir qu'il s'y engageait. Je veux une garantie de ta promesse, poursuivit le saint ; fais voir que je puis me porter caution pour toi. Le loup leva la patte droite et la posa dans la main de St. François. A ce spectacle, le peuple étonné de la foi du saint, de la nouveauté du miracle, et de la paix avec ce loup, se mit à pousser